



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 13 avril 2021  
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

## Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	1
Procurations :	4

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Approbation du Compte rendu de la séance du 08 mars 2021.

➤ Accord à l'unanimité

### 2. Délibération pour signer la convention avec le Département pour l'aménagement d'une écluse route de Sainte-Valière .

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement d'une écluse route de Sainte-Valière sur la Route Départementale n° 405, visant à sécuriser cette zone par l'aménagement d'une écluse simple avec rétrécissement latéral côté gauche en direction de Sainte-Valière, sur le territoire de la Commune de Ventenac Minervois, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie ;

Monsieur le Président du Conseil départemental demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer une convention d'aménagement relative à la réalisation d'une écluse route de Sainte-Valière. Celle-ci a pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental, et définir les responsabilités des deux parties.

➤ Accord à l'unanimité

### 3. Délibération pour le vote des taux communaux des impôts locaux 2021.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021, (*prenant en compte la réforme de la Taxe d'Habitation*).

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Il précise au Conseil Municipal qu'à partir de 2021, le département ne perçoit plus la Taxe Foncière sur le foncier bâti, qui est transférée au communes pour compenser la perte de TH. Pour Ventenac cela représente un taux de 30.69 % qui s'ajoute à celui de l'année 2020 de 25.40 %, ce qui porte le taux en 2021 à 56.09 %

Type d'Impôt	Taux 2020	Taux 2021	Bases Notifiées	Produits attendus
FB	25.40	56.09	459 800	257 902
FNB	85.49	85.49	44 400	37 958
<b>TOTAL</b>				<b>295 860</b>

➤ **Accord à l'unanimité**

**Fin de séance 19 h 20**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**